

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Préavis no 10/2025 Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)

Rapport de minorité de la commission ad-hoc

Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames les Conseillers et Conseillères,

Nous saluons le travail accompli pour la réalisation de ce plan directeur intercommunal sectoriel des zones industrielles présentes et futurs dans la Riviera.

Cependant, et tout d'abord nous regrettons que l'on ait débuté par un plan directeur intercommunal sectoriel et non pas par un plan directeur intercommunal (global).

Cela veut dire que les autres secteurs et leurs besoins (infrastructures sportives, infrastructures touristiques, infrastructures culturelles, infrastructures de transport, et infrastructures des services étatiques) ne sont pas pris en compte.

Selon le document qui nous concerne, le document stratégique de la SRGZA, 87 pages avec ses annexes, et ses conclusions, nous pouvons constater que les auteurs ont eu et ont de grandes peines à trouver des terrains disponibles. Ce qui n'est pas étonnant compte tenu de la sur-occupation de notre territoire.

Ainsi, cette planification des zones industrielles s'accapare tous les terrains restant disponibles sur notre territoire. Et même plus puisqu'elle s'approprie d'une part la zone de La Veyre Derrey, le grand plat en dessous des tennis où se trouve le tir à l'arc alors que, très proche de la ville, il était destiné aux infrastructures sportives, et d'autre part de deux zones classées en surface d'assolement, en bonne terre agricole, En Milavy et En Ferreyres, à l'ouest du château d'Hauteville, alors que la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT), loi fédérale, exige que de telles surfaces soient protégées et réservées pour la production de notre alimentation.

Mais il serait tout-à-fait possible de préserver ces trois zones tout en répondant aux besoins ! En effet, à la page 9, trois scénarios de croissance des emplois et donc de la population sont pris en compte : Croissance basse – 1.1 %, croissance moyenne - 1.6 % et croissance haute - 1.9 %.

Étonnamment le groupe de travail prend le scénario haut comme base de travail, 1,9 %, et sans aucune argumentation. Nous l'avons compris comme étant simplement un « au cas où » !

Rappelons que la croissance des emplois de ces dernières années a été de 1.0% (cf page 9 du volet stratégique du Plan directeur intercommunal des zones d'activités Rivelac). Lors des séances de présentation, les chiffres suivants ont été présentés : d'ici 2040, en 15 ans, nous aurions 35'000 habitants de plus dans notre région et 5'400 emplois de plus.

35'000 habitants en 15 ans cela représente 2'330 habitants par an, alors que jusqu'à maintenant nous avons eu une croissance de 1'000 habitants par an !

Ainsi nous pensons que le scénario bas, 1.1 % de croissance des emplois, est plus réaliste que celui de 1.9 %.

Les besoins en nouveaux emplois correspondant à ce scénario sont de 4'350 emplois Equivalents Plein Temps (EPT). En retirant les zones La Veyre Derrey, En Milavy et En Ferreyres, le potentiel de nouveaux emplois est de 4'415 EPT (calculs en annexe). Les besoins sont donc couverts. Ces trois zones pourraient ainsi rester disponibles, la première pour d'autres affectations et les deux autres pour l'agriculture.

Conclusions :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- vu le préavis 10/2025,
- considérant la protection demandée par la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) des surfaces d'assolement telles que les zones de En Milavy et En Ferreyres pour garantir notre alimentation,
- considérant la valeur que présente la zone de la Veyre Derrey de par sa situation géographique,
- considérant que le retrait des trois zones précitées laisserait assez de zones à inclure dans le Volet stratégique du plan directeur intercommunal des zones d'activités Rivelac afin de répondre au besoin de la région en emplois à l'horizon 2040 avec un scénario de croissance de 1,1%,
- considérant enfin que le taux de croissance de l'emploi entre 2011 et 2018 était de 1%,

la minorité de la commission vous propose, à deux voix contre trois, de refuser le préavis si les trois zones La Veyre Derrey, En Milavy et En Ferreyres ne sont pas retirées de cette planification intercommunale.

Nous recommandons donc à nos collègues du conseil communal de Corsier-sur-Vevey de refuser ce préavis.

Avec nos remerciements pour votre attention et votre soutien


M. Dufour


F. Rittmeyer

Annexe : - Détail des calculs des besoins en EPT avec un scénario de 1.1 % de croissance des emplois.
- Détails des calculs des EPT disponibles sans les trois zones La Veyre Derrey, En Milavy et En Ferreyres.

Détail des calculs des besoins en EPT avec un scénario
de 1.1 % de croissance des emplois.

Page 9 du volet stratégique du Plan directeur intercommunal des zones d'activités Rivelac, tableau :

Le scénario bas du taux de croissance de l'emploi, 1,1 % implique un besoin lié à la croissance de 1'350 EPT en 2040 et le scénario haut, 1,9 % implique un besoin de 2'600 EPT en 2040. Ainsi en prenant en considération le scénario bas au lieu du scénario haut, il est possible d'abaisser le besoin en nouveaux EPT de $2'600 - 1'350 = \mathbf{1'250 \text{ EPT}}$.

Page 31 du même document, tableau :

Le nombre de nouveaux emplois pouvant être créés sur les sites de la Veyre-Derrey, En Milavy et En Ferreyres sont de $500 + 255 + 430 = \mathbf{1'185 \text{ EPT}}$.

Ce résultat est inférieur aux 1'250 EPT, qui sont la différence calculée ci-dessus entre les prévisions de croissance avec un taux de 1,9% et celles calculées à partir d'un taux de 1,1%.

Il est donc possible de retirer ces zones du Volet stratégique tout en permettant de répondre aux besoins en emplois en considérant une croissance de 1,1%.

Evaluation totale des besoins en nouveaux emplois :

La croissance totale en emplois est calculée en prenant en compte non seulement le scénario de taux de croissance des emplois, mais encore les emplois provenant de relocalisation d'entreprises, de croissance exceptionnelle ainsi que de besoins liés à des équipements d'utilité publics (selon tableau p.10 ou p.36 du Volet stratégique) :

Besoins	EPT 2040, Avec scénario de croissance de 1.9%	EPT 2040, Avec scénario de croissance de 1.1%
Scénario de croissance des emplois	2'600 EPT	1'350 EPT
Relocalisation d'entreprises	2'100 EPT	2'100 EPT
Croissance exceptionnelle (en construction)	600 EPT	600 EPT
Besoins liés à des équipements d'utilité publique	300 EPT	300 EPT
Total de la croissance d'emplois à l'horizon 2040	5'600 EPT	4'350 EPT
